

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
D'YGOS SAINT SATURNIN

Nombre de conseillers en
fonction :

11

Nombre de conseillers
présents :

06

Nombre de votants :

06

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

25 janvier 2024 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Ygos-St-Saturnin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre REMY, Maire.

Membres présents : M. REMY Jean Pierre, Maire, M. DAUBAS Nicolas, adjoint, Mme CELIA Yvette, adjointe, Mme GUILLOT Muriel, Mme TASTET Nadège, M. POUDEX Jean Alexandre

Etaients excusés : Mme DUVIGNAU Monique, M. SORET Julien, M. BACHE Frédéric, Mme ROSE Pauline, M. DUPOUY Guy

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Muriel

Date de convocation : 19 janvier 2024

Ordre du jour :

DCM 00	Approbation de l'ordre du jour.
DCM 0	Approbation du Procès-Verbal du 07 décembre 2023.
DCM 01	Marché extension cantine scolaire et couverture photovoltaïque sur l'école.
DCM 02	Demande de subvention (DETR2024-CRTE-FONDS VERT)
DCM 03	Désignation délégués au Sydec.
DCM 04	Approbation de l'affaire 057990 du Sydec.
DCM 05	Clôture budget « Maison de santé » au 1 ^{er} juillet 2024.
DCM 06	Création budget « Siet 2. »
DCM 07	Convention participation dans le domaine de la prévoyance avec le CDG40.
DCM 08	Création de 2 postes d'adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade par ancienneté).

L'ordre du jour est accepté et voté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 décembre 2023.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Roxane Olivier élue au sein du SIVU du RPI des Sources d'OYA pour présenter le projet de réhabilitation et extension de l'aile Nord-Est de l'école.

Trois phases sont prévues dans ce projet :

- 1^{er} phase → extension de l'aile Nord-Est de l'école pour faire la nouvelle cantine hors d'eau hors d'air par la commune d'Ygos-St-Saturnin
- 2^e phase → aménagement intérieur de cette extension par le SIVU (Matériels et agencements de cuisine).
- 3^e phase → réhabilitation de l'ancienne cantine et réfectoire.

La DETR pour ce projet doit être déposée avant le 31 janvier 2024 00h.

Pour information le SIVU dispose environ de 30 000 € pour le financement des études.

DCM 2024/01/25//01

OBJET : Marché pour Réhabilitation et Extension de l'aile Nord-Est de l'école.

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'extension de la cantine scolaire en corrélation avec le RPI des sources d'OYA. Il indique que Gascogne Architecture sera l'Architecte en charge du dossier pour un montant de maîtrise d'œuvre de 35 000 € HT.

Le montant des travaux pour cette réhabilitation et extension est estimé à 350 000 €HT

Ce projet devra passer par un « Marchés à procédure adaptée » (MAPA)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

DECIDE d'approuver la maîtrise d'œuvre de Gascogne Architecture

DECIDE d'approuver le lancement du Marché Public à procédure adaptée

AUTORISE le Maire ou son représentant à exécuter les travaux et à signer tous les documents concernant ce projet.

DCM 2024/01/25//02

OBJET : Demande subvention DETR, CRTE et Fonds vert pour le projet réhabilitation et extension de l'aile Nord-Est de l'école

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention pour la DETR/DSIL, la CRTE et le Fonds Vert pour le projet réhabilitation et extension de l'aile Nord-Est de l'école.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

DÉCIDE de demander une aide au titre de la DETR 2024 au taux le plus large.

DÉCIDE de demander une aide au titre de la CRTE 2024 au taux le plus large.

DECIDE de demander une aide au titre du Fonds Vert au taux le plus large.

DÉCIDE de permettre à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à l'affaire.

DCM 2024/01/25//03

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYDEC (Syndicat mixte Départemental d'équipement des communes)

Le Maire informe que suite à la démission de Mr Teyssier, il convient que notre assemblée désigne de nouveau un membre titulaire et un membre suppléant au SYDEC.

APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Ygos-Saint-Saturnin, membre du SYDEC et adhérent au bloc de compétences : *SERVICE PUBLIC D'ENERGIE ELECTRIQUE, D'ECLAIRAGE PUBLIC, DE GAZ ET DE RESEAUX CABLES,*

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

- **DESIGNE** comme membre titulaire et suppléant au Comité du SYDEC :

1 Membre TITULAIRE
POUDENX Jean Alexandre
40110 YGOS-SAINT-SATURNIN
Mèl : a.poudenx@orange.fr

1 Membre SUPPLEANT
DAUBAS Nicolas
40110 YGOS-SAINT-SATURNIN
Mél : ndaubas@chimirec.fr

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DCM 2024/01/25//04

OBJET : Approbation de l'affaire n° 057990 du Sydec

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la SYDEC – Affaire n°057685 candélabre accidenté « rue George Sand »

Le montant des travaux s'élève à :

- 2358 €, la part communale s'élève à 943 €

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

- APPROUVE le devis.
- ENGAGE la commune à rembourser le montant de 943 € au SYDEC sur fond libre.

DCM 2024/01/25//05

OBJET : Clôture du budget annexe maison de santé.

Le Maire informe les membres présents que le budget annexe « Maison de Santé » doit être intégré au budget Communal et qu'il convient de le clôturer au 1^{er} juillet 2024.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

DECIDE de clôturer le budget annexe « Maison de Santé » au 1^{er} juillet 2024,

DECIDE d'intégrer ce budget au budget communal,

AUTORISE le maire à signer les documents et pièces comptables se rapportant à cette clôture budgétaire ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

DCM 2024/01/25//06

OBJET : Création d'un budget annexe Lotissement SIET 2.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de créer un budget annexe pour le lotissement communal SIET 2 situé section G n°1881 dans la continuité du SIET.

Il explique que ce budget annexe sert à retracer toutes les opérations en dépenses et en recettes relatives au futur lotissement communal SIET 2.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

DECIDE de créer un budget annexe pour le lotissement communal SIET 2.

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents découlant de cette délibération.

DCM 2024/01/25//07**OBJET : Donnant mandat au Centre de gestion des Landes pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance****LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;
- Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ;
- Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 ;
- Vu l'avis du comité social territorial départemental du Centre de Gestion des Landes, en date du 18 décembre 2023. ;
- Vu l'exposé du Maire;

Considérant l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le Centre de gestion des Landes et afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2024

Après délibération,**A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal****DÉCIDE :**

De se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion des Landes prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et de lui **donner mandat** :

Pour **lancer la consultation** nécessaire à sa conclusion

ET

Pour **négocier un accord** avec les organisations syndicales représentatives,

De donner mandat au Maire pour déterminer avec le Centre de gestion les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi que pour approuver l'accord négocié conformément à l'article L224-3 du CGFP.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de gestion dont la prise d'effet sera fixée au 1^{er} janvier 2025.

DCM 2024/01/25//08**OBJET : Création de 2 postes d'adjoint technique ppal de 2^{ème} classe**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil municipal la création de deux emplois d'adjoint technique ppal de 2^{ème} classe, pour assurer les missions d'agent technique polyvalent de la commune.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Après délibération,**A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal****DECIDE**

- la création, à compter du 01 avril 2024 d'un emploi à temps complet et un emploi à temps non complet permanent d'adjoint technique ppal de 2^{ème} classe,

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Questions diverses :

M. le Maire expose divers points :

- **Le Petit Journal** : C'est l'hebdo local des Landes. Première parution jeudi 25 janvier 2024. Mme Rebourg est notre journaliste. Les articles doivent être déposés au plus tard le lundi pour la parution le jeudi. Disponible à la vente au SPAR.
- **L'Echo Ygossais** : Les associations devront nous remettre leur article pour l'insertion dans le journal communal. Un rappel sera fait lors du bilan du Forum des associations le mercredi 31 janvier.
- **Bungalow** : Suite à un problème avec le chauffe-eau, nous attendons l'entreprise Carrère pour la réparation. Le 2^{ème} bungalow des filles sera ouvert aux garçons.
- La directrice de l'école nous a communiqué une liste de matériel qui sera commandé une fois le budget 2024 fait et voté.

Nicolas prend la parole :

Déchetterie : Terrain pressenti pour Ygos-Arengosse-Ousse. Le propriétaire a accepté que Le SEDHL fasse des études environnementales du terrain. Il faut compter environ 2 mois.

Caméras : La déclaration en préfecture est faite et les panneaux aux entrées du village sont installés.

Fibre : Suite à d'énormes problèmes de connexion en mairie, un devis a été demandé à AT-Connect pour l'installation (environ 670 euros). D'énormes problèmes également à l'école, nous verrons avec la communauté des communes qui a fait la première installation.

M. le Maire reprend la parole :

Lecture de la lettre de la Communauté de Communes sur les pistes cyclables.

Réunion prévue le lundi 29 janvier à 18h30 à Morcenx. Toutes les associations ont été prévenues.

Plan de référence :

Première réunion le 16 janvier en mairie avec URBAN ID.

Invitation pour rencontrer tous les commerçants, les artisans, les associations, les professionnels de santé, les personnes de l'école. Ceci le lundi 12 février 2024 sur la journée.

Tour de table :

Mme TASTET : RAS

Mme GUILLOT

Le directeur du centre de loisirs Malyss organise des réunions à la salle des fêtes avec les parents, les élus, les enfants. La prochaine réunion est le 20 février 2024. Nous comptons sur la présence des parents et des enfants.

M. POUDENX : RAS

M. DAUBAS : RAS

Mme CELIA : RAS

Fin de séance :

Le Maire,
Jean-Pierre REMY

La Secrétaire,
Muriel Guillot